SOPHAU

Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université

Bulletin d'information scientifique

2023-17

22 décembre

Contact:

secretariat.sophau@gmail.com

Manifestations scientifiques

Journée d'étude « Cultiver dans l'Antiquité » (9 janvier, Rome)

Cette manifestation scientifique aura lieu dans le cadre du programme ANR AgroCCol le 9 janvier 2024 à l'École française de Rome et en distanciel. Elle est organisée par Marine Bretin-Chabrol (EFR) et Maëlys Blandenet (ENS de Lyon).

Grâce au développement de l'archéologie agraire et de l'archéobotanique, la connaissance des pratiques agricoles de l'Antiquité ne s'appuie plus aujourd'hui sur les seules sources textuelles que constituent les ouvrages des « agronomes latins », les poèmes didactiques d'Hésiode ou de Virgile, ou les traités philosophiques de Théophraste, étayés par quelques images empruntées à une tradition iconographique éclectique.

Désormais, les leçons données par ces livres ne s'imposent plus comme des pratiques certaines, valables pour l'ensemble du monde gréco-romain et du bassin méditerranéen. La multiplication des types de sources permet au contraire d'affiner la connaissance spécifique du contexte dans lequel chaque précepte est avancé et de mieux mesurer la part d'erreur, d'interprétation artistique ou de volontarisme idéologique que chaque auteur apporte à son œuvre.

Informations Programme

Conférences et séminaires « Religion romaine et culture politique républicaine : dialogue, pouvoir, représentation » (janvier, Paris)

Harriet Flower (Princeton University, Department of Classics) est Professeur invitée à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et interviendra à partir du **8 janvier** (15-17h, INHA, salle Walter Benjamin). La première conférence portera sur : « Comment décrire la relation entre la religion et la politique républicaine à Rome ? ».

D'autres conférences auront lieu le mercredi **10 janvier** (16-18h : « Une élection ratée : Tiberius Sempronius Gracchus et les auspices en 163 av. J.-C. ») ; **15 janvier** (15-17h : « La faute du sang au temps des Gracques ») et **22 janvier** (15-17h : « Les dieux étrangers dans l'autoreprésentation de Sylla »).

Une table ronde sur la **périodisation de la République romaine** aura lieu le **17 janvier** (16-18h, INHA, salle Mariette), avec la participation de **Stéphane Benoist** (Université de Lille), **Michael Flower** (Princeton University) et **Maria Teresa Schettino** (Université de Haute-Alsace).

Renseignements : sylvie.pittia@univ-paris1.fr

<u>Informations</u>

Séminaire SHAAHMAN – Séminaire d'Histoire et d'Archéologie de l'Antiquité et du haut Moyen Age de Nancy (janvier-avril, Nancy)

La première séance du séminaire accueillera **Ashwini Lakshminarayanan** (École française d'Extrême-Orient) le **25 janvier** à 18h (Université de Lorraine, Nancy, Salle G 04 - Campus Lettres et Sciences Humaines). Elle aura pour thème « L'art gréco-bouddhique du Gandhara ».

D'autres séances suivront :

- **22 février** à 18h : **Denis Lacambre** (Université de Lille), « Chagar Bazar (l'ancienne Ašnakkum) en Haute-Mésopotamie, une ville de l'empire de Samsī-Addu au 18^e siècle avant notre ère » (salle A 104)
- **14 mars** à 18h : **Veronika Scheibelreiter** et **Elisabeth Rathmayr** (Österreichische Akademie der Wissenschaften, Vienne), « Graffiti im Kontext/Les graffiti antiques d'Éphèse dans leur contexte » (salle G04)
- **28 mars** à 18h : **Marie-Laurence Haack** (Université Jules Verne Picardie), « La réception contemporaine des Étrusques » (séminaire joint avec Antiquipop, salle G04)
- **11 avril** à 18h : **Simon Berger**, « La structure militaire de l'organisation politique et sociale des nomades eurasiatiques à travers l'exemple mongol médiéval » (salle A104)

Informations

Appels

Appel à candidature pour le prix Michel Serres de thèse interdisciplinaire

La Fondation Michel Serres a créé un Prix Michel Serres de thèse interdisciplinaire d'un montant de 3 000 euros, destiné à récompenser une thèse de doctorat faisant appel à au moins une discipline de sciences exactes telle que, les mathématiques, la physique, la chimie, l'informatique ou les sciences du vivant et au moins une discipline de sciences humaines et sociales telle que la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, la littérature, l'histoire ou la géographie (non exhaustif).

Toute personne physique majeure ayant obtenu le diplôme de doctorat peut se porter candidate, quelle que soit sa nationalité. La thèse doit avoir été soutenue dans les trois années qui précèdent la date limite de dépôt de candidature. Le candidat doit avoir publié une thèse de doctorat, un article scientifique, un article de presse ou un livre dans les trois années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de candidature : 1er mars 2024

Informations

Appel à communication pour le colloque « Les marâtres 2. Familles, lieux et patrimoines » (21-22 novembre 2024, Valenciennes)

Cette manifestation scientifique est organisée par **Anne Jusseaume** (Université d'Artois), **Laurence Leleu** (Université d'Artois) et **Emmanuelle Santinelli** (Université polytechnique des Hauts-de-France).

Ce colloque s'inscrit dans le projet « Marâtres » qui est un projet d'anthropologie sociale transpériodique, de l'Antiquité à nos jours, mobilisant les outils de l'histoire du genre, du care, et de la démographie historique, et ouvert aux approches littéraires, sociologiques et juridiques. Il vise à interroger la construction sociale et mentale de la marâtre, figure stigmatisante et stigmatisée de la subséquente épouse du père et ses métamorphoses sur un temps long, tant sur le plan des représentations que des pratiques.

Ce colloque prolonge le premier organisé à Arras (Novembre 2022) qui portait sur les mots, les systèmes de parenté et les pratiques sociales dans lesquelles s'inscrit la figure stigmatisée et stigmatisante de la marâtre, et qui a entre autres souligné les situations très complexes des sociétés pratiquant la polygynie. Il entend se concentrer sur les conditions de vie des « familles à marâtre », et à interroger les identités familiales telles qu'elles évoluent et se recomposent, parfois conflictuellement, lorsque, suite au décès de la mère, un divorce, une répudiation, ou dans une situation de polygamie, une nouvelle femme, voire de nouveaux enfants, arrivent dans une famille.

Date limite de candidature : 15 janvier 2024

Informations

Appel à contribution pour la 8^e édition de l'Atelier Clisthène « Sur la pensée et les pratiques des anciens Grecs d'Homère à Platon » (2-3 avril 2024, Besançon)

Nommé en hommage au livre publié en 1964 par Pierre Lévêque et Pierre Vidal-Naquet, cet atelier accueille des contributions en français, anglais, allemand, espagnol et italien consacrées à l'étude de la pensée et des pratiques en Grèce ancienne, d'Homère à Platon, par-delà les frontières de la littérature, de l'histoire, de la philosophie, des sciences et des techniques. De la même manière que Pierre Lévêque et Pierre Vidal-Naquet proposaient de lire les réformes politiques de Clisthène à la lumière de la philosophie d'Anaximandre, les présentations devront relier au moins deux objets ou deux *corpora* qui sont habituellement étudiés à l'intérieur des frontières disciplinaires, soit en langues et littératures anciennes, soit en histoire ancienne, soit encore en histoire de la philosophie et des savoirs anciens.

Par exemple : Pindare et Parménide ; Tragédie et astronomie ; Périclès et les sophistes ; Homère et la botanique ; pratiques militaires et mathématiques ; pratiques de la mythologie et histoire ; Hésiode et la philosophie ; Présocratiques, pensée et pratiques politiques, etc.

Les contributions à l'Atelier sont publiées dans la collection « Cahiers de l'Atelier Clisthène » (Collection « ISTA », Presses universitaires de Franche-Comté).

Date limite de candidature : 19 janvier 2024

Informations

Parutions

Delphine Acolat, Yvan Maligorne (dir.), *Ruines méditerranéennes et photographie ancienne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2023

Au milieu du XIX^e siècle apparaît un nouveau média qui documente les sites et monuments antiques : la photographie. Sources historiques de grande valeur, ces vues sont devenues objets d'étude pour les choix esthétiques dont elles relèvent, leur contribution à l'élaboration et la diffusion des savoirs, leur rôle dans la formation d'un imaginaire et dans la « réception » de l'Antiquité, mais aussi leur dimension commerciale dans l'histoire du tourisme autour de la Méditerranée.

De l'Afrique du Nord à la Perse, en passant par Pompéi, Rome, la Grèce, la France et l'Égypte, nous suivons les photographes dans les vestiges antiques du Bassin méditerranéen à travers des fonds inédits, pour comprendre leurs motivations, leurs démarches, et parfois leurs difficultés. Ces vues d'une grande précision se multiplient au cours des décennies, documentant les nouvelles découvertes et les mises en valeur d'un patrimoine qu'on entend préserver de la destruction. Ces études posent avec acuité la question de la délité et de l'objectivité du témoignage de la photographie dans l'histoire de l'archéologie, mais aussi la question de la définition de la ruine, où science et pittoresque se côtoient, non sans émotion.

Informations

Rosalba Arcuri, *Poteri al confine. Filarchi giudici re tra Impero romano e Barbaricum*, Bari, Edipuglia, 2023 (Biblioteca Tardoantica 14)

Informations

[annonce transmise par la CUSGR]

Maria Bats, Jean-Claude Lacam, Raphaëlle Laignoux (éd.), La République romaine face aux crises. Traumatismes, résilience et recompositions aux temps des guerres hannibalique et civiles (218-201/49-30 a.C.). Tome 1, Bordeaux, Ausonius, 2023

Comme en écho aux crises de nos sociétés contemporaines, cet ouvrage est le premier volume issu d'un programme quinquennal (ANHIMA/Paris 1) qui s'est donné pour mission de reconsidérer deux moments décisifs de la République romaine : la deuxième guerre punique et les guerres civiles.

Unanimement considérés par les sources comme des « événements » traumatiques, la guerre contre Hannibal comme les conflits entre *imperatores* seraient des moments au cours desquels les Romains auraient fait preuve d'une remarquable résilience, mais quels sont précisément les mécanismes et les évolutions qui ont été mis en place par la société romaine ? Quelle est l'intensité des changements que ces conflits ont provoqués pour l'histoire de la République ? Ce premier volume s'intéresse aux recompositions mises en œuvre dans les champs militaire et politique.

Informations

Frédéric Hurlet (éd.), Honores et officia. Reconfiguration du cursus sénatorial aux époques triumvirale et augustéenne, Saragosse, Prensas de la Universidad de Zaragoza, 2023

Placés à la tête de l'ensemble de l'Empire romain, les triumvirs, puis Auguste furent assistés dans leurs tâches par des membres de l'aristocratie, qui étaient des sénateurs et qui continuaient à faire carrière en gravissant les échelons du cursus honorum.

Cet ouvrage passe en revue les différentes étapes en montrant comment les triumvirs, puis Auguste reconfigurèrent le système républicain en ajoutant systématiquement de nouvelles fonctions (vigintivirat, légation, proconsulat, préfecture de la Ville) et en redéfinissant les anciennes magistratures (questure, édilité, tribunat de la plèbe, préture, consulat, censure). Cette réflexion collective est un des résultats du programme de recherche sur l'aristocratie augustéenne qui vise à établir les fastes sénatoriaux des époques triumvirale et augustéenne (le « Broughton augustéen ») et qui rassemble une quinzaine d'enseignants-chercheurs. Associant une démarche institutionnelle à une approche prosopographique, elle offre la première analyse approfondie du fonctionnement du *cursus honorum* à une époque déterminée.

Informations

Pierfrancesco Porena, *A collector of prefectures. The inexorable rise of Sextus Petronius Probus*, Milan, Le Monnier Università, 2023

Informations

[annonce transmise par la CUSGR]

Pierre Sánchez, Foedus ictum. Les rites de sanction des traités romains sous la République et les Julio-Claudiens, Bâle, Schwabe Verlag, 2023 (SBA 60)

Tite-Live affirme que les magistrats romains n'avaient pas le droit de conclure un traité (foedus) sans l'aval du peuple romain et sans recourir au cérémonial des fétiaux, qui incluait la mise à mort d'un porcelet à l'aide d'une pierre de silex. Il soutient que tous les traités ont été conclus de cette façon depuis le règne de Tullus Hostilius. Les Modernes ont accordé foi à ces propos et en ont déduit que les magistrats ne pouvaient conclure que des accords provisoires ou à caractère privé. En réalité, les Romains ont pratiqué d'autres rites pour valider les traités sous la République, accomplis par des magistrats. Leurs serments avaient la même valeur contraignante pour le peuple romain que le serment des fétiaux ; ces foedera étaient valables dès l'instant où les serments avaient été échangés, même s'ils n'avaient pas été ratifiés par le Sénat et le peuple.

Informations

[annonce transmise par la SVAW / ASEA]

Informations SoPHAU

Le service de diffusion de la SoPHAU fonctionne grâce aux membres actifs de l'association qui y contribuent par leurs cotisations. Bulletin d'adhésion en ligne

Retrouvez toutes les annonces en ligne sur le site de la SoPHAU : https://sophau.univ-fcomte.fr/ La SoPHAU est également sur Twitter : https://twitter.com/AssoSoPHAU

Contact: secretariat.sophau@gmail.com